

Province de Québec,
MRC de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 2 décembre 2025, à 20 h, à l'hôtel de ville situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents, M. le Maire Richard Potvin, les conseillères Isabelle Parenteau et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Marco Paquet, Pier-Yves Chapdelaine, Patrick Chamberland et Joël Brouillard tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire. Le directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

2025-12-197 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Isabelle Parenteau et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-12-198 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2025

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2025;

Considérant que les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Parenteau, appuyé par Per-Yves Chapdelaine et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2025 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Suivi des différents comités par les membres du conseil

Le conseiller Marco Paquet mentionne que la guignolée se tiendra le samedi, 6 décembre 2025 et que seuls les dons en argent seront acceptés.

Le conseiller Patrick Chamberland indique qu'une quatrième édition de la soirée des Couche-tard se tiendra le samedi, 24 janvier 2026, dans la salle du restaurant du Centre récréatif. En ce qui concerne la voirie, il signale que la niveleuse est passée sur le rang Saint-Patrice.

Le conseiller Joël Brouillard, désormais représentant municipal auprès du Service de sécurité incendie, rapporte que les pompiers sont intervenus à 3 reprises pour des appels concernant des branches d'arbre tombées sur des câbles électriques, ainsi qu'à 2 reprises pour des accidents de la route. Il ajoute que les pompiers ont terminé les visites de prévention sur le territoire de Saint-Gérard-Majella et que celles visant les risques moyens, élevés et très élevés sont également complétées pour la municipalité de Saint-David. Il conclut en indiquant que les pompiers et le service de prévention étaient présents au Marché de Noël et qu'en date du 2 décembre, ils avaient répondu à 40 appels, dont 2 avec le nouveau véhicule incendie autopompe.

M. le maire termine en expliquant que la MRC de Pierre-De Saurel a adopté son budget 2026 lors de la dernière rencontre. Ce budget présente une augmentation des

dépenses de 2.5 millions de dollars. M. Vincent Deguise, maire de Saint-Joseph-de-Sorel, a été réélu préfet de la MRC de Pierre-De Saurel, tandis que le maire de Sorel-Tracy, Patrick Péloquin, a été élu préfet adjoint. Il conclut en mentionnant que la prochaine séance de la MRC de Pierre-De Saurel se tiendra le 10 décembre prochain.

Dépôt du rapport financier au 31 octobre 2025 qui affiche un solde à la caisse de 29 432,01 \$, des dépôts à terme au montant de 1 459 157,14 \$. Un ajustement, des chèques, un dépôt et des prélèvements en circulation pour un total de 5 249,17 \$, pour un solde aux livres de 1 483 340,01 \$. Le total des revenus d’octobre se chiffre à 22 957,98 \$ et celui des dépenses à 479 466,77 \$.

Dépôt du registre de correspondance du mois de novembre 2025 qui détaille la correspondance et le courrier électronique reçus du 14 novembre au 27 novembre 2025.

Dépôt à la table du Conseil de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil, soit celle du maire Richard Potvin, des conseillères Isabelle Parenteau et Linda Cournoyer, des conseillers Marco Paquet, Pier-Yves Chapdelaine, Patrick Chamberland et Joël Brouillard.

Dépôt du registre des déclarations visées par la loi sur l’éthique et la déontologie en matière municipale et par le règlement numéro 607-2022 concernant le code éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-David. Ce registre ne contient aucune inscription.

2025-12-199 Païement des comptes

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l’article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus à cette liste;

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 86 193,75 \$ et des comptes payés pour un montant de 94 381,94 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l’unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT	<u>Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 611-2023-02 en lien avec les tarifs pour les services offerts par la Municipalité</u> La conseillère Linda Cournoyer donne avis de motion qu’à une séance ultérieure du conseil un projet de règlement numéro 611-2023-02 sera présenté, pour adoption, afin d’ajuster les prix de location de la glace du Centre récréatif. Elle profite également de l’occasion pour déposer un projet de ce règlement.
--	--

2025-12-200 Adoption du règlement numéro 618-2025-01 visant à modifier le règlement relatif aux taux de taxes 2025 en lien avec la réserve financière de la voirie locale

Attendu que le conseil de la municipalité de Saint-David a adopté le règlement numéro 618-2025 pour imposer les taxes de l'exercice financier 2025;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance de ce Conseil tenue le 18 novembre 2025, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec;

Attendu qu'une copie de ce projet de règlement a été mise à la disposition des membres du Conseil conformément à la loi ;

Attendu que les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par le directeur général et greffier-trésorier ;

Attendu que ce projet de règlement a été mis à la disposition du public pour consultation;

Attendu que l'objet du règlement, sa portée et l'absence de coût ont été mentionnés par le directeur général et secrétaire-trésorier;

En conséquence, il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Joël Brouillard et résolu qu'un règlement portant le numéro 618-2025-01 des règlements de cette municipalité soit adopté pour décréter ce qui suit :

ARTICLE 1

Le 3^e paragraphe de l'ARTICLE 2 du règlement numéro 618-2025 doit maintenant se lire comme suit :

Il est imposé et sera prélevé sur tous les immeubles imposables de la municipalité une taxe foncière générale reliée à la réserve financière créée par la résolution numéro 2019-12-237 pour le financement de travaux de voirie sur l'ensemble du territoire de la Municipalité au taux de 0,0351 \$ par cent dollars d'évaluation d'après la valeur, telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Maire

Directeur général et greffier-trésorier

2025-12-201 Demande de désignation – Comités régionaux de la MRC de Pierre-De Saurel

Considérant que la Municipalité de Saint-David est appelée à désigner des représentantes pour siéger aux comités régionaux de la MRC de Pierre-De Saurel;

Considérant que le comité régional culturel (CRC) et le comité régional de développement social (CRDS) jouent un rôle essentiel dans la concertation et la mise en œuvre des actions régionales;

Considérant que le conseil municipal souhaite assurer une représentation adéquate et engagée de la Municipalité de Saint-David au sein de ces instances;

Considérant que Mme Isabelle Parenteau a manifesté son intérêt et ses compétences pour représenter la Municipalité au comité régional culturel (CRC);

Considérant que Mme Linda Cournoyer a manifesté son intérêt et ses compétences pour représenter la Municipalité au comité régional de développement social (CRDS);

En conséquence, il est proposé par Joël Brouillard, appuyé par Marco Paquet et résolu que ce conseil procède aux nominations suivantes :

- Mme Isabelle Parenteau est nommée représentante de la Municipalité de Saint-David au comité régional culturel (CRC) de la MRC de Pierre-De Saurel;
- Mme Linda Cournoyer est nommée représentante de la Municipalité de Saint-David au comité régional de développement social (CRDS) de la MRC de Pierre-De Saurel.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-12-202 Calendrier des séances du Conseil pour l'année 2026

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Isabelle Parenteau et résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026, qui se tiendront aux dates suivantes et qui débiteront à 20 h :

- | | | |
|--------------|--------------|-----------------------------|
| - 13 janvier | - 3 février | - 3 mars |
| - 7 avril | - 5 mai | - 2 juin |
| - 7 juillet | - 4 août | - 1 ^{er} septembre |
| - 6 octobre | - 3 novembre | - 1 ^{er} décembre |

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et greffier-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-12-203 Mandat d'audit des états financiers pour l'exercice 2025

Considérant l'offre de service obtenue de Daniel Tétreault, CPA Inc.;

Il est proposé par Isabelle Parenteau, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil retienne les services de Daniel Tétreault, CPA Inc. à titre d'auditeur indépendant pour l'année financière 2025, au coût de 8 950 \$ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-130-00-413.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-12-204 Prolongement du contrat de la directrice générale adjointe d'une année a raison de 8 heures par semaine

Considérant l'intérêt de la directrice générale adjointe de prolonger son emploi au sein de la municipalité pour l'année 2026 à raison de 8 heures par semaine;

Considérant l'expérience considérable ainsi que le support administratif apporté aux employés et à la direction de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil approuve le prolongement du contrat de la directrice générale adjointe pour l'année 2026.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-12-205 Fermeture des bureaux administratifs pendant la période des fêtes

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que ce Conseil autorise la fermeture des bureaux administratifs durant la période des fêtes, soit du 18 décembre 2025 (18 h) au 5 janvier 2026 (8 h 30).

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-12-206 Renouvellement du contrat d'assurance de la municipalité

Considérant que la Municipalité de Saint-David fait partie du regroupement de la FQM pour l'achat en commun de produits d'assurance;

Considérant qu'il y a lieu de renouveler la police d'assurance pour la période du 31 décembre 2025 au 30 décembre 2026;

En conséquence, il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Joël Brouillard et résolu que ce Conseil procède au renouvellement des assurances de la municipalité pour la période du 31 décembre 2025 au 30 décembre 2026, pour un montant total estimé à 52 874 \$ plus taxes et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-130-00-422, 02-190-00-422, 02-190-00-423, 02-220-00-421, 02-220-00-424, 02-220-00-429, 02-320-00-424, 02-415-00-422 et 02-701-30-422.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-12-207 Renouvellement de la police assurance accident de la municipalité

Considérant que la Municipalité de Saint-David fait partie du regroupement de la FQM pour l'achat en commun de produits d'assurance;

Considérant qu'il y a lieu de renouveler la police assurance accident pour la période du 31 décembre 2025 au 30 décembre 2026;

En conséquence, il est proposé par Joël Brouillard, appuyé par Marco Paquet et résolu que ce Conseil autorise le renouvellement de la police assurance accident pour la période du 31 décembre 2025 au 30 décembre 2026 au montant de 1 585,95 \$ incluant les taxes et affecte cette dépense au poste budgétaire 02-190-00-423.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-12-208 Autorisation d'un transfert budgétaire pour augmenter le budget du Service de sécurité incendie

Considérant que le Service de sécurité incendie de la municipalité a procédé à l'achat de deux véhicules incendie afin d'assurer la sécurité des citoyens et de répondre aux exigences opérationnelles;

Considérant que cette acquisition entraîne des coûts supplémentaires qui excèdent le montant initialement prévu au budget du Service de sécurité incendie;

En conséquence, il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Isabelle Parenteau et résolu que ce Conseil autorise l'appropriation d'un montant de 110 000 \$ provenant du surplus accumulé non affecté à la protection contre l'incendie.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-12-209 Demande d'appui de « Nos pee-wee contre le cancer »

Considérant que le regroupement *Nos pee-wee contre le cancer* œuvre pour la lutte contre le cancer en sensibilisant et soutenant les jeunes et leurs familles;

Considérant que le regroupement *Nos pee-wee contre le cancer* organise des activités et des campagnes de collecte de fonds pour soutenir la recherche et offrir des services aux personnes touchées par le cancer;

Considérant l'importance de soutenir les initiatives locales qui contribuent au bien-être de la communauté et à la lutte contre le cancer;

Considérant que la municipalité de Saint-David désire encourager et soutenir les initiatives en matière de santé et de solidarité sociale;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Parenteau, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce conseil octroie une contribution financière de 100 \$ au regroupement *Nos pee-wee contre le cancer* pour soutenir leurs activités et initiatives et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-999.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-12-210 Identification des priorités d'actions 2026-2027 pour la Sûreté du Québec

Considérant que les membres du Comité de sécurité publique (CSP) de la MRC de Pierre-De Saurel doivent définir les priorités d'intervention de la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu de transmettre au Comité de sécurité publique de la MRC les priorités d'actions de la SQ suggérées par le Conseil de la Municipalité de Saint-David pour 2026-2027 :

- Augmentation de la présence policière sur tout le territoire de la municipalité afin de faire appliquer la réglementation relative à la circulation lourde et les limitations de vitesse en heures de pointe, particulièrement aux entrées du village;
- Travail de prévention à l'école et au centre récréatif;
- Rencontre avec les citoyens pour faire de la prévention sur la cybercriminalité, la cyberintimidation, la fraude et le vol d'identité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-12-211 Demande d'achat soumise par le directeur du Service de sécurité incendie

Considérant la demande d'achat soumise par le directeur du Service de sécurité incendie pour l'acquisition de cylindres à air comprimé et de batteries rechargeables supplémentaires pour les systèmes respiratoires;

Considérant l'offre reçue de l'entreprise Protection incendie CFS Ltée en date du 6 novembre 2025 pour la fourniture de 4 cylindres démonstrateurs 4500 au prix de 795,00 chacun plus taxes;

Considérant l'offre reçue de l'entreprise Protection incendie CFS Ltée en date du 13 novembre 2025 pour la fourniture de 6 batteries G1 au prix de 522,86 \$ chacune plus taxes;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que ce Conseil autorise l'achat des équipements mentionnés ci-dessus auprès de Protection incendie CFS Ltée pour un montant total de 6 317,16 \$ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02 220 00 650.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-12-212 Demande soumise dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2026;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la municipalité de Saint-David désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la municipalité de Saint-David prévoit la formation de deux pompiers pour la formation « matières dangereuses », un pompier pour la formation « officier non urbain » au cours de la prochaine année afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Pierre-De Saurel en conformité avec l'article 6 du Programme;

En conséquence, il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Joël Brouillard et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Pierre-De Saurel.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-12-213 Autorisation pour l'utilisation d'une partie de la réserve de voirie

Considérant que la Municipalité a octroyé un contrat à l'entreprise Fernand Gilbert Ltée pour des travaux de rechemisage de ponceaux de la rue Vue-du -Manoir à la suite d'un affaissement;

Considérant que la municipalité dispose d'une réserve financière dédiée à la voirie, constituée précisément pour répondre à ce type de besoins;

Considérant que l'utilisation d'une partie de cette réserve permet de financer les travaux sans compromettre l'équilibre budgétaire global de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Joël Brouillard, appuyé par Marco Paquet et résolu que ce Conseil autorise l'utilisation d'une partie de la réserve financière de la voirie d'un montant de 121 675 \$ afin de défrayer le coût des travaux de rechemisage des ponceaux de la rue Vue-du-Manoir.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Le conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

2025-12-214 Levée de la séance

Il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Isabelle Parenteau, que la présente séance soit levée, à 20 h 46.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

Maire

Directeur général et greffier-trésorier